

L'ÉCHO DES AUCLAIR

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES AUCLAIR D'AMÉRIQUE

XXVII^e année

N° 1

71^e BULLETIN

MAI 2021



La maison Auclair-L'Heureux

Construite en 1684 par Pierre Auclair, elle est la maison ancestrale de 80 % des Auclair d'Amérique. Bien que demeurée dans le patrimoine familial, ses propriétaires ont changé de nom trois fois, passant d'Auclair à Légaré, à Villeneuve et à L'Heureux, faute de descendant mâle. La maison est située au 1695, boulevard Bastien, à Québec.

SOMMAIRE

Votre 71 ^e bulletin	2
Mot du président – La prochaine assemblée générale	3
Concours d'écriture 2021 – Prix Robert Auclair	3
Le nouveau site Internet de l'Association	4
Un anniversaire à souligner	5
Timothée Auclair, le postier qui devint juge de paix	6
Se raconter peut faire du bien	13
Un rêve devenu réalité !	15
Le chemin du cacao	16
Sauvegarde et valorisation du patrimoine immobilier	17
En souvenir de nos membres et amis	18
Publications de l'Association des Auclair d'Amérique	19
La qualité Auclair: cartes professionnelles, adhésion	20



Suivez les
activités de
notre association
sur Facebook !



Vous aimeriez une version
électronique éventuelle
de votre bulletin ?
Écrivez-nous sur Facebook !

Votre 71^e bulletin

Définitivement, la pandémie n'a pas eu que des effets négatifs. Les gens ont eu plus de temps pour se concentrer sur de nouveaux projets.

D'abord, le site Internet de l'Association a subi d'importantes transformations. Un immense merci à Guy Auclair qui y a mis beaucoup d'énergie. N'hésitez pas à le consulter à l'adresse : www.associationauclair.com/ !

Aussi, ce temps d'arrêt a été propice à l'écriture :

- Hubert nous offre un texte intéressant sur la vie de son arrière-grand-père Thimotée Auclair. Anya, quant à elle, nous informe sur la provenance d'une friandise qui a été dégustée dans toutes les maisons à Pâques.
- De grands projets d'écriture, soit des biographies fort intéressantes, ont été réalisés par Jean Auclair et Marie-Ange Rouillard.

Nous espérons que vous serez, vous aussi, inspirés par l'idée d'écrire et que vous participerez à notre concours d'écriture pour lequel vous pourriez devenir le premier lauréat du prix Robert Auclair d'un montant de 150\$. Nous avons bien hâte de vous lire!

Beaucoup de personnes différentes collaborent pour vous offrir un bulletin qui se veut des plus intéressants. Nous vous encourageons à nous proposer des sujets d'articles ou à apporter vos commentaires. Nous sommes ouverts à toutes les propositions qui nous aideraient à nous améliorer.

Ce bulletin est le vôtre et nous sommes toujours heureux d'entendre parler de vous ou de vos proches!

Lise Carrier
Comité du bulletin
carrier.auclair@gmail.com

ASSOCIATION DES AUCLAIR D'AMÉRIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :	Louis AUCLAIR (418) 874-0360 carrier.auclair@gmail.com
Vice-président :	Jean AUCLAIR (418) 655-8927 auclairjea@videotron.ca
Secrétaire :	Hubert AUCLAIR (418) 841-4508 h2auclair@ccapcable.com
Trésorier :	Maurice AUCLAIR (418) 871-7310 auclairmc@videotron.ca
Administrateurs :	Gilles AUCLAIR (819) 838-5085 gilles.auclair@sympatico.ca Guy AUCLAIR (418) 849-6788 guy.auclair@hotmail.com Paul AUCLAIR (418) 872-1843 paul_auclair@videotron.ca Administrateur POSTE VACANT

Droit d'entrée (Initiation fee)	5 \$
Cotisation (Annual dues)	20 \$

Le présent bulletin est publié par l'Association des Auclair d'Amérique.

Correspondance: 31, chemin de l'Ermitage,
Lac-Beauport, Qc
G3B 0H1

Courriel (e-mail) : carrier.auclair@gmail.com
Site : www.associationauclair.com/

Comité du bulletin : Lise CARRIER
carrier.auclair@gmail.com
Mise en page : Lise CARRIER
Impression : Graphica Impression inc.

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN-1205-6332

Mot du président – Point sur la prochaine assemblée générale



Le conseil d'administration de l'Association s'est réuni par vidéoconférence le 16 avril dernier. Nous avons pris la décision de reporter à l'été 2022 nos célébrations entourant le 25^e anniversaire de l'Association.

Bien que l'avenir semble plus encourageant avec la vaccination qui avance, la situation sur le terrain demeure tout aussi précaire que l'an dernier. C'est pourquoi nous tiendrons une **assemblée annuelle** de façon virtuelle, sur la plateforme Zoom, **le jeudi 17 juin à 19 heures**.

Nous invitons ceux qui aimeraient y participer à communiquer avec nous en nous écrivant à l'adresse courriel **associationauclair@gmail.com**. Ceux qui auront manifesté leur intention recevront un courriel quelques jours avant la rencontre avec le lien pour y participer.

Je vous informe qu'il y a un poste vacant à combler au sein du conseil d'administration à la suite du décès de Bruno Auclair en 2020. J'invite les membres qui auraient du temps et de l'intérêt pour cette fonction à communiquer avec nous.

Le président
Louis Auclair



Concours d'écriture 2021 de l'Association des Auclair d'Amérique Prix Robert Auclair

La publication de ce bulletin marque le lancement du concours d'écriture 2021 de l'Association des Auclair d'Amérique – prix Robert Auclair.

Ce concours vise à permettre à tous les membres de notre association, ainsi qu'aux non-membres de publier dans *l'Écho des Auclair* un texte ayant un lien avec le patronyme Auclair. Le conseil veut par ce concours donner l'opportunité aux participants de partager avec nos lecteurs le récit d'une personne portant le patronyme Auclair ou de créer une histoire ayant un lien avec ce patronyme.

Tous les textes soumis seront examinés par un jury impartial et le gagnant ou la gagnante remportera un prix de 150\$.

Les modalités du concours d'écriture sont énumérées dans le document joint au bulletin.

Le nouveau site Internet de l'Association des Auclair d'Amérique Une mine d'information

Il y a quelque temps déjà, nous vous avons annoncé que nous amorcions la refonte de notre site Internet afin qu'il devienne un élément important de notre fonds d'archives et une référence pour ceux qui s'intéressent aux descendants de Suzanne Aubineau et aux patronymes « Auclair » et « Campagna ». Voilà c'est chose faite et il évolue constamment.

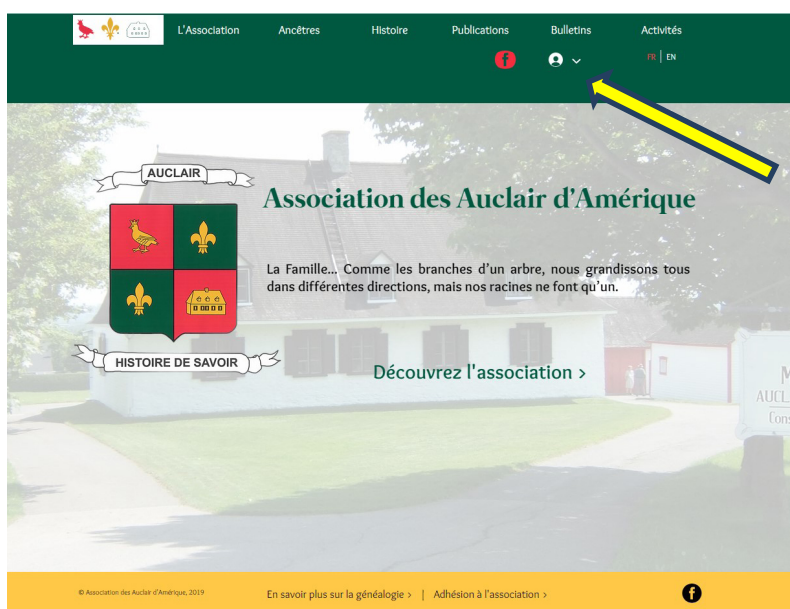
Pour y accéder...

Sur votre navigateur tapez l'adresse suivante <https://www.associationauclair.com/>. Vous serez dirigé sur le site de notre association. Une fois sur le site, vous pouvez naviguer dans les différentes sections identifiées par les onglets en haut de l'écran.

Toutefois, nous avons voulu accorder certains privilèges aux membres de notre association. Nous leur avons donc réservé l'accès à certaines sections.

C'est le cas pour la consultation de tous les numéros de notre bulletin « L'Écho des Auclair ». C'est plus de 70 numéros qui sont ainsi accessibles.

C'est pourquoi vous avez avantage à vous connecter avec un identifiant.



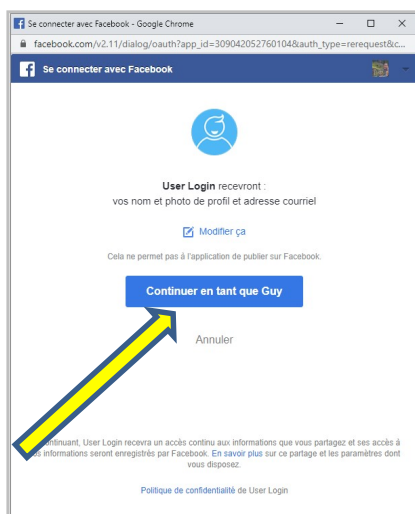
Pour ce faire, cliquez en haut de l'écran sur « **Connexion** ».

Trois choix s'offrent à vous :

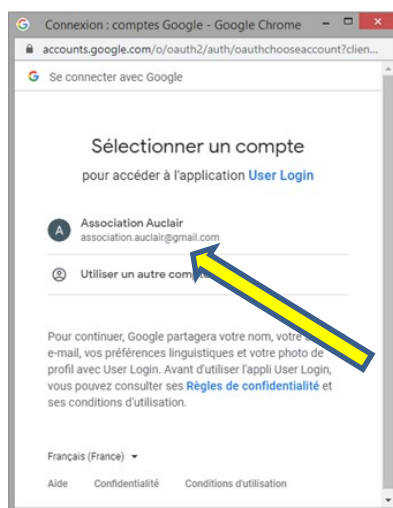
- Vous pouvez vous connecter avec votre compte **Facebook**, si vous en avez un;
- Vous pouvez aussi vous connecter avec un compte **Google**,
- ou vous pouvez tout simplement vous connecter avec une **adresse e-mail (courriel)**.

L'écran suivant s'affichera. Il suffit de faire votre choix.

Si vous faites le choix de vous connecter avec un compte **Facebook**, l'écran suivant apparaîtra. Il suffit de cliquer sur continuer en tant que...



Si vous avez choisi de vous connecter avec votre compte **Google**, vous obtiendrez l'écran suivant. Cliquez sur votre compte.



Si vous avez choisi la troisième option, vous aurez l'écran suivant. Il vous suffit d'inscrire votre **e-mail (courriel)** de même qu'un mot de passe et appuyer sur « S'inscrire ».

À partir de ce moment-là, le gestionnaire du site vérifiera si vous êtes membre de l'association et vous donnera accès à toutes les sections du site. Un petit délai est nécessaire, car cette autorisation doit être faite manuellement par le gestionnaire qui n'est pas toujours devant son ordinateur.

BONNES DÉCOUVERTES!



Un anniversaire à souligner !

Le 15 mars dernier, Monsieur Robert Auclair célébrait son 95^e anniversaire de naissance.

Cofondateur de notre association, il en a été le président pendant 11 ans, soit de 1995 à 2006. Toujours actif, tant au niveau de la défense de la langue française que dans la vie de tous les jours, il est un modèle à suivre. L'association est fière de souligner cet événement.

Bonne fête M. Auclair,
nous vous souhaitons la santé afin que vous puissiez continuer de nous impressionner encore de nombreuses années !

Timothée Auclair, le postier qui devint juge de paix

C'est en dégustant une bonne *Missive*, une bière blonde baptisée ainsi par la microbrasserie *Le Malbord* de Sainte-Anne-des-Monts en son honneur que j'aborde ce récit sur une partie de la vie de mon arrière-grand-père, Timothée Auclair, un descendant d'André, dont il a déjà été question dans des publications antérieures de *l'Écho des Auclair*. Notamment un article très complet écrit par monsieur Raymond L'Heureux sur les Auclair de la Gaspésie.¹

Né à L'Islet le 18 février 1838, on retrouve Timothée étudiant, en 1848-1849, soit vers l'âge de 10 ans, dans une école protestante de Pointe-aux-Trembles dans l'est de Montréal. Incidemment, ma sœur Anick et moi sommes d'avis qu'il s'agit de *l'Institut de la Pointe-aux-Trembles*, une école protestante, d'abord établie à Belle-Rivière, près de Mirabel, en 1841 par madame Anne Cruchet-Amaron, une Suisse récemment immigrée au Canada avec son mari le pasteur Daniel Amaron. L'école a été déménagée en 1846 à Pointe-aux-Trembles avec comme mission d'éduquer les écoliers tant protestants que catholiques issus de milieux modestes. Timothée est alors lui-même de confession protestante.

Il sort de cette école avec un atout indéniable. Il est bilingue, anglais-français, comme se plaisait à nous le répéter notre père, Germain. C'est avec ce bagage académique qu'il s'établit à Rivière-à-Claude en 1856 et qu'il y épouse Julie-Philomène Castonguay en 1859. Il est alors de religion catholique. Son « instruction » l'aidera certainement à exercer ses fonctions de postier à pied de Sainte-Anne-des-Monts à Rivière-au-Renard de 1857 à 1860, une partie de la population de la région étant anglophone, ainsi que celles de maître de poste à Rivière-à-Claude à compter de 1878 et de juge de paix à compter de 1883. Tous ces postes requéraient une bonne maîtrise du français et de la langue anglaise, ce qui devait être rare à l'époque dans cette région en développement. Il faut noter que Timothée a eu bien d'autres activités sur lesquelles nous pourrions revenir ultérieurement.



*Timothée Auclair et son épouse
Julie-Philomène Castonguay.
(photo prise à une date inconnue)*

Timothée Auclair est décédé à Rivière-à-Claude le 29 décembre 1929 à l'âge vénérable de 91 ans et 10 mois. Son épouse bien-aimée, Julie-Philomène Castonguay, étant décédée, quant à elle, 6 ans plus tôt, le 7 novembre 1923 à l'âge respectable de 85 ans.

Je vais m'attarder à la fonction de juge de paix occupée par Timothée à compter de 1883. En effet, ayant été avocat pendant près de 35 ans, cette fonction judiciaire occupée par mon arrière-grand-père paternel m'intéresse particulièrement.

¹Les Auclair de la Gaspésie *L'Écho des Auclair*, 16^e bulletin, novembre 2001, pp7 et SS.

Timothée Auclair a été nommé juge de paix pour le district de Gaspé une première fois le 28 mai 1883 et pour un second mandat le 13 mars 1897. Ces nominations ont été publiées dans la Gazette officielle du Québec respectivement le 3 juin 1883 et les 10 avril 1887.

Nominations.	Appointments.
BUREAU DU SECRÉTAIRE. Québec, 28 mai 1883. Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil d'adjoindre les messieurs dont les noms suivent à la commission de la paix, savoir : District de Gaspé, comté de Gaspé.—Timothée Auclair, écuyer, de la Rivière à Claude. District de Beauharnois.—Ubalde Archambault, écuyer, de la paroisse de Saint-Timothée. District de Saint-François.—William S. Williams, écuyer, de Coaticook ; Joseph H. Rankin, écuyer, de Brompton. District d'Iberville.—William Drumm, J. A. Lomme, écuyers, de la ville de Saint-Jean. District de Montréal.—Octave Vanier et Léon Fleuran, écuyers, de la paroisse de Sainte-Rose, comté de Laval. BUREAU DU SECRÉTAIRE. Québec, 30 mai 1883. Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil d'adjoindre les messieurs dont les noms suivent à la commission de la paix, savoir :	SECRETARY'S OFFICE. Quebec, 28th May, 1883. His Honor the LIEUTENANT-GOVERNOR in council has been pleased to associate the following gentlemen to the commission of the peace, to wit : District of Gaspé, county of Gaspé.—Timothée Auclair, esquire, of Rivière à Claude. District of Beauharnois.—Ubalde Archambault, esquire, of the parish of Saint-Timothée. District of Saint-François.—William S. Williams, esquire, of Coaticook ; Joseph H. Rankin, esquire, of Brompton. District of Iberville.—William Drumm, J. A. Lomme, esquires, of the town of Saint John's. District of Montreal.—Octave Vanier and Leon Fleuran, esquires, of the parish of Sainte-Rose, county of Laval. SECRETARY'S OFFICE. Quebec, 30th May, 1883. His Honor the LIEUTENANT-GOVERNOR in council has been pleased, by order in council dated the 13th of March, 1897, to revoke the general commission of the peace for the district of Gaspé, dated the 21st of November, 1882, and to appoint a new commission of the peace for the said district of Gaspé, composed of the persons whose names follow, to wit :

*Acte de nomination
du 28 mai 1883.*

Nominations	Appointments
BUREAU DU SECRÉTAIRE. 1017 Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par arrêté en conseil en date du 13 mars 1897, de révoquer la commission générale de la paix pour le district de Gaspé, en date du 21 novembre 1882, et de nommer une nouvelle commission de la paix pour le dit district de Gaspé, composée des personnes dont les noms suivent, savoir : Comté de Gaspé, Cap Chat :—Louis Roy, senior ; J. Gustave Roy, Delphis Roy, Emile Côté, Tréfilé Côté. Sainte-Anne des Monts :—Théodore Jean Lamontagne, Macaire A. Côté, Alphonse J. Sasseville, Louis N. Sasseville, Albert Dugas. Rivière à la Martre : Jean Gauthier, (Timothée Auclair, Rivière Claude). Mont Louis : Joseph Lemieux, Jean Bte. Mimesault, François-Xavier Thibault. Rivière Madeleine : Joseph Richard. Grande Vallée : Louis Fournier. Petit Chloridorme : Charles LeSelleur. Pointe à la Frégate : Jean-Bte. Bernatchez. Pointe Sèche, canton Chloridorme : Narcisse Caron. Grand Etang : Georges Godfroy. Rivière au Renard : Horatio J. Hyman, Narcisse Bernier, Camille Duret. Anse à Griffon : Alexis Malouin, Pierre Thériault, Alfred Chouinard. Anse à Louise : Anthony Foley. Jersey Cove : Dominique Cavanagh, Paul Ouellet. Cap Rosier : John Aubin Whalen. Grande Grève : Isaac E. Hyman, Alfred Wm. Dolbel, Cyrille Cassovi, Philip Neal Enouf. Petit Gaspé : Geo. Price. Peninsula : Geo. W. Miller, Geo. T. Annett. Village de Gaspé :	SECRETARY'S OFFICE. His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased, by order in council dated the 13th of March, 1897, to revoke the general commission of the peace for the district of Gaspé, dated the 21st of November, 1882, and to appoint a new commission of the peace for the said district of Gaspé, composed of the persons whose names follow, to wit : County of Gaspé, Cap Chat :—Louis Roy, senior ; J. Gustave Roy, Delphis Roy, Emile Côté, Tréfilé Côté. Sainte-Anne des Monts :—Théodore Jean Lamontagne, Macaire A. Côté, Alphonse J. Sasseville, Louis N. Sasseville, Albert Dugas. Rivière à la Martre : Jean Gauthier, (Timothée Auclair, Rivière Claude). Mont Louis : Joseph Lemieux, Jean Bte. Mimesault, François-Xavier Thibault. Rivière Madeleine : Joseph Richard. Grande Vallée : Louis Fournier. Petit Chloridorme : Charles LeSelleur. Pointe à la Frégate : Jean Bte. Bernatchez. Pointe Sèche, township Chloridorme : Narcisse Caron. Grand Etang : Georges Godfroy. Rivière au Renard : Horatio J. Hyman, Narcisse Bernier, Camille Duret. Anse à Griffon : Alexis Malouin, Pierre Thériault, Alfred Chouinard. Anse à Louise : Anthony Foley. Jersey Cove : Dominique Cavanagh, Paul Ouellet. Cap Rosier : John Aubin Whalen. Grande Grève : Isaac E. Hyman, Alfred Wm. Dolbel, Cyrille Cassovi Philip Neal Enouf. Petit Gaspé : Geo. Price. Peninsula : Geo. W. Miller, Geo. T. Annett. Vil-

*Extrait de l'Acte
de nomination
du 10 avril 1897.*

La fonction de juge de paix

La fonction de juge de paix est une très vieille institution anglaise dont les origines remontent au Moyen-Âge. En effet, c'est Richard 1^{er}, dit Richard Cœur de Lion, qui, en 1195, créa les « keepers of the peace ». Une loi anglaise de 1327 stipule que le rôle de ce *keeper* devenu un

Justice of the Peace, “a good and lawful men,(is) to be appointed in every county in the land to guard the Peace”.²

Ce juge de paix est donc un homme honnête dont le mandat très général est de s’assurer de garder la paix dans son comté. Le juge de paix ne joue pas le rôle de policier. Sa description de tâches est très large et elle a évolué au fil des siècles en Angleterre. De façon générale, on peut affirmer que le juge de paix anglais devait voir à l’application de différentes lois, très variées (*Poor Laws, Highways and Bridges, Weights and Measures*, etc.) mais au fil des ans et des lois, son rôle a été surtout de sanctionner le non-respect des lois à caractères pénales.

Suite à la conquête de la Nouvelle-France par l’Angleterre en 1760, la Proclamation royale du 7 octobre 1763 prévoit la création d’une nouvelle colonie britannique, le Québec. Les lois anglaises s’appliquent alors au Québec. Le 21 novembre 1763, la commission de nomination de James Murray, nommé ce jour-là gouverneur de la province de Québec, prévoit qu’il pourra notamment, nommer des juges de paix pour l’administration de la justice et l’exécution des lois. Il n’y a alors que deux districts judiciaires au Québec, ceux de Montréal et Québec.

À cette époque, un juge de paix avait juridiction pour entendre les affaires dont le montant en litige n’excédait pas 5 livres et deux juges de paix pouvaient entendre les affaires dont le montant en litige n’excédait pas 10 livres.

De façon générale, on peut affirmer qu’à l’époque, les juges de paix « étaient chargés de voir à l’application des ordonnances et des lois relatives à la préservation de la paix ».³

Ce rôle, d’appliquer les ordonnances et les lois, s’est perpétué à travers les siècles et se continue encore aujourd’hui comme on le verra plus loin. Il faut comprendre qu’à l’époque de la Proclamation royale de 1763, il n’y a pas de tribunaux comme on les connaît aujourd’hui. Les juges de paix, des officiers de justice de première ligne si on peut dire, pouvaient rendre des décisions, en fonction de leur juridiction, lesquelles sont mises en application par les autorités militaires ou policières selon les époques. Ainsi, on évitait que les citoyens se fassent justice à eux-mêmes et par eux-mêmes... Bref, on évitait des situations comme celle décrite par l’honorable Claude Vallerand de la Cour d’appel du Québec dans un arrêt rendu en 1994 : « le commissariat de police est loin et on a recours à la justice primitive et expéditive. »

Le rôle et les fonctions des juges de paix ont évolué au fil du temps selon l’évolution de notre société et de la mise en place d’un système judiciaire organisé. Il serait trop long de reprendre ici toute cette évolution, mais pour ceux que cela intéresse, je vous recommande l’excellent article de monsieur Luc Le Blanc⁴ sur la question. On retrouve cet article sur le site Internet de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.⁵

Qu’il suffise de rappeler que depuis la Proclamation royale, les juges de paix ont exercé au Québec des fonctions de natures criminelles, pénales et civiles. Ainsi, ils ont eu juridiction sur

² Source : Wikipedia *History of the Magistracy*

³ LeBlanc Luc *Enquête législative sur les juges de paix*, p.7

⁴ Supranote 3

⁵ www.banq.qc.ca

les boulangers (1777), les inspecteurs de farine (1785), la supervision des marchés (1796), les maisons de correction (1799), les domestiques et les apprentis (1802), les étrangers et les aubains (1803), les licences de pilote (1805), le guet et les flambeaux (1818), l'extermination des loups (1831), etc. On constate donc la très grande variété des activités encadrées par nos juges de paix. Un aspect qui demeure mystérieux pour moi est la rémunération de ces officiers de justice. Luc Le Blanc indique dans son article que les juges de paix avaient droit à des honoraires quand ils siégeaient en matière civile, mais qu'aucune rémunération n'était prévue en matière pénale. Était-ce encore le cas en 1883? Je n'ai pas de réponse à cette question. Il m'est toutefois difficile de concevoir que cette fonction était occupée sans rétribution eu égard au travail et aux responsabilités que cela impliquait.

Attardons-nous ici à la différence entre les droits criminel, pénal et civil. Le droit civil tout d'abord, comme l'indique la disposition préliminaire du **Code civil du Québec**, « régit (...) les rapports entre les personnes, ainsi que les biens. » Le droit pénal dans sa définition la plus large réglemente toutes les infractions qui vont à l'encontre des normes de conduite généralement acceptées par la société. Le droit criminel, qui depuis la constitution de 1867, traite de la sanction des crimes contenus au **Code criminel**, est de compétence fédérale, alors que le droit pénal réglementaire, de compétence québécoise, sanctionne les contraventions aux lois provinciales, tels le **Code de la sécurité routière**, la **Loi sur la qualité de l'environnement**, ou, comme on l'a appris depuis quelques mois, la **Loi sur la santé publique**.

La fonction de juge de paix existe encore de nos jours. Au Québec, en vertu de la **Loi sur les tribunaux judiciaires**, il existe aujourd'hui deux catégories de juge de paix.

Il y a d'abord les juges de paix fonctionnaires. Ces juges de paix sont nommés par le ministre de la Justice et leurs pouvoirs sont énumérés à l'annexe 4 de la loi. Ils peuvent notamment, recevoir les dénonciations, décerner les sommations, qui sont les procédures introductives en droit criminel, lancer des assignations de témoins, etc. Leurs pouvoirs sont donc variés et, dans une certaine mesure, d'ordre administratifs.

Les juges de paix magistrats, quant à eux, sont nommés par le gouvernement et non par le ministre de la Justice et sont choisis parmi les membres du Barreau ayant exercé leur profession pendant au moins 10 ans. Ils exercent les attributions qui leur sont conférées par l'annexe 5 de la Loi. Leurs pouvoirs se rapprochent de ceux d'un juge de la Cour du Québec. Ils peuvent notamment décerner des mandats d'arrestation, présider des comparutions de détenus, fixer des cautionnements lors de la mise en liberté d'un accusé avant son procès, instruire des procès de nature pénale ou criminelle, etc.

Timothée Auclair juge de paix

Timothée fut nommé juge de paix pour un premier mandat en 1883. Le district judiciaire de Gaspé existe alors déjà depuis 1843. Il remplace le district inférieur de Gaspé qui était rattaché au district de Québec. Nous sommes donc après la confédération de 1867, de sorte que le droit criminel est de juridiction fédérale. Dans les faits, c'est en 1892 que sera promulgué le premier **Code criminel** au Canada. Aussi, l'**Acte pour pourvoir à la nomination de juges de paix, ayant une juridiction plus étendue** est en vigueur depuis 1870 (anecdote : c'est aussi l'année

de la naissance de mon grand-père Hubert, fils de Timothée!). Cette loi stipule que les juges de paix n'ont pas à être des résidents du Québec ou à y posséder des propriétés foncières, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors. On prévoit aussi que les juges de paix pourront avoir les pouvoirs d'un ou de deux juges de paix. Cela peut paraître étrange que la loi donne les pouvoirs de deux juges de paix à un seul juge de paix. En fait, c'est que certaines lois ou *statuts* comme on disait à l'époque, prévoyaient que des infractions devaient être jugées par deux juges de paix. Comme on l'a vu plus haut, à l'époque de la Proclamation royale, il y avait aussi une question de montant en litige. Concrètement, il était certainement plus facile à l'époque d'avoir une audience avec un seul juge de paix que d'en réunir deux. On en verra une application concrète plus loin. C'est donc avec les pouvoirs de deux juges de paix que Timothée Auclair fut nommé pour le district de Gaspé.

Fait à noter, Timothée n'est pas le seul juge de paix de la région. À défaut d'avoir trouvé des archives sur le sujet, j'ai recensé pour l'année 1897, l'année du début du deuxième mandat de Timothée, la nomination de 5 juges de paix à Cap-Chat, 5 à Sainte-Anne-des-Monts et 3 à Saint-Maxime-du-Mont-Louis, etc. À mon avis, la raison première de ces nombreuses nominations est l'isolement des villages et la nécessité d'avoir des officiers de justice disponibles au besoin. Était-ce des nominations politiques? L'histoire ne le dit pas...

Lors de sa première nomination, Timothée est âgé de 45 ans et, comme on le sait, il est établi à Rivière-à-Claude depuis 1856, village dont il est un des fondateurs. Après avoir parcouru le côté nord de la Gaspésie à pied à son jeune âge, il est maître de postes depuis 1878 et commissaire d'école. Il est donc un des notables de la place. La fonction de juge de paix ne requérait pas, comme aujourd'hui, de connaissances juridiques, bien que cela devait être utile. Il n'y avait vraisemblablement pas non plus de formation offerte aux titulaires de cette charge. **L'Acte pour la qualification des juges de paix** de 1830 prévoyait que : *« les Juges de Paix qui seront nommés dans les différents Districts de cette Province, seront choisis parmi les Personnes les plus compétentes résidentes dans lesdits Districts respectivement »*. On peut croire que son expérience de la vie et ses connaissances qualifiaient Timothée pour cette fonction et lui ont permis d'exercer avec sérénité, impartialité et honnêteté cette lourde tâche. On sait qu'à cette époque la juridiction des juges de paix est assez étendue, particulièrement en matière pénale. Il faut aussi prendre en considération que les justiciables, les gens contre qui il devait engager des procédures, étaient la plupart du temps des gens de son village qu'il côtoyait régulièrement, notamment au bureau de poste qui était dans sa résidence, ce qui rendait certainement l'exercice de ses fonctions plus difficile.

Le dossier de Jean X⁶

Malheureusement, comme les procédures des juges de paix n'étaient pas consignées dans un greffe, il n'y a pas vraiment d'archives des décisions de Timothée. Peut-être en existe-t-il encore, mais au moment d'écrire ce texte, je n'en ai pas retrouvé.

Par contre, dans mes archives personnelles, j'ai retrouvé des photocopies de documents écrits à la main par mon arrière-grand-père relativement à des procédures pénales intentées contre un

⁶Par respect pour d'éventuels descendants, le nom de famille de Jean a été omis

habitant du coin, Jean X. Ces copies m'ont été données il y a longtemps par mon petit cousin, le regretté Henri Auclair, lui-même petit-fils du juge de paix, qui habitait avec sa famille la maison ancestrale de Timothée.

Je reproduis la plainte et la sommation ou ordre de comparaître émis par Timothée. Je me permets de les retranscrire afin d'en faciliter la lecture.

On accuse Jean X d'avoir contrevenu à l'article 3 de l'**Acte concernant certains droits imposés pour prélever des revenus pour les besoins de la province (1883) 46 Vict., c. 5 (Qué.)**. Cette loi exige notamment qu'un vendeur de « liqueur enivrante » dans un territoire organisé détienne une licence de cinquante dollars.

L'article 9 de la loi se lit comme suit : *Toutes ces poursuites seront intentées devant deux juges de paix, ou devant le juge des sessions de la paix, le tribunal magistrat de police ou un juge de police ou un juge de paix ayant les pouvoirs de deux juges de paix.* (J'ai souligné)

Lisons la plainte :

« Province de Québec

District de Gaspé

Par devant moi Timothée Auclair Juge de Paix de Rivière à Claude Comté susdit.

Norbert Lévesque Percepteur du revenu de la Province pour le District du revenu de Gaspé Ouest. Au nom de notre souverain Seigneur le Roi poursuit Jean (X) de la mission de Saint-Évagre de Rivière à Claude dans le district de Gaspé Ouest. Attendu que Jean (X) a le ou vers le 1^{er} mai et à différentes reprises avant et depuis, vendu des liqueurs enivrantes contrairement au Statut fait et pourvu en tel cas. Par lequel et en vertu dudit Statut le dit Jean (X) est devenu passible du paiement de la somme de cinquante à cent piastres. En conséquence ledit Percepteur du revenu demande que jugement soit rendu contre le défendeur et que ledit Jean (X) soit condamné à payer la somme de cinquante à cent piastres et les frais encourus en cette cause.

Donné à Rivière à Claude ce 13^e jour de juin de l'année de notre Seigneur mille neuf cent douze
T. Auclair J.P.

Norbert Lévesque P.R.»

Suite à cette plainte ou dénonciation, une sommation ou ordre de comparaître a été émise contre Jean (X). Elle se lit comme suit :

« Province de Québec

District de Gaspé

À Jean (X) de la mission de Saint Évagre de Rivière à Claude Ruisseau Arbour dans le district de Gaspé ouest.

Il vous est ordonné par les présentes de vous présenter et comparaître devant nous soussigné Juge de Paix ou tout autre Juge de Paix qui seront alors présents en la résidence de Timothée Auclair J.P. le 15^e jour de juin courant à neuf heures de l'avant midi à Rivière à Claude Cté susdit.

Pour répondre la et alors à la plainte portée contre vous par le Percepteur du revenu. Qui vous poursuit au nom de Sa Majesté pour les motifs mentionnés dans la déclaration ci-annexée; autrement jugement sera prononcé contre vous par défaut.

*Donné sous mes seing et sceau à Rivière à Claude dans le district de Gaspé ce 13^e jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil neuf cent douze
T. Auclair J.P. »*

Malheureusement, on ne connaît pas le sort de cette poursuite pénale. Jean a-t-il payé son amende, on peut l'espérer. On notera que les audiences se déroulaient à la résidence du juge de paix et que le délai entre l'acte reproché et la comparution était très court.

Timothée est alors âgé de 74 ans et il siège sur son deuxième mandat depuis 17 ans.

On ne sait pas quand exactement le juge de paix Timothée Auclair a cessé d'exercer ses fonctions. Cependant dans son avis de décès publié dans le journal Le Soleil de Québec à la fin décembre 1929, on mentionne qu'il était juge de paix depuis 1885 (on sait que c'était en fait depuis 1883). Il est donc plausible qu'il ait occupé son poste pendant 46 ans! Si tel est le cas, sans être un record, c'est tout de même impressionnant.

En conclusion

Quel cheminement passionnant que celui de Timothée Auclair! Né à L'Islet, encore tout jeune, il étudie dans une école bien loin de chez lui et de ses proches. Par la suite, on le retrouve en pays neuf, en Gaspésie, ou, encore mineur, il parcourt la côte nord-gaspésienne pour distribuer le courrier. Établi à Rivière-à-Claude, entre autres activités, il fait appliquer les lois sans nécessairement avoir de formation juridique. Il a consacré une grande partie de sa vie au service public : postier, commissaire d'école, maître de postes, juge de paix, en plus d'avoir une nombreuse progéniture pour peupler ce beau village, et de pratiquer une agriculture de subsistance ainsi que la pêche.

Je crois que tous ses descendants peuvent être fiers de Timothée Auclair. Un pionnier dans un pays neuf et parfois peu hospitalier où tout était à faire. Il ne faut pas oublier non plus le travail et le support constant de Julie-Philomène. Comment aurait-il pu accomplir ses nombreuses tâches sans le support de cette femme?

Un souhait en terminant aux descendants de Timothée et Julie-Philomène qui liront ce texte : Les archives et documents personnels de Timothée Auclair devraient se retrouver dans un fonds d'archives. Ainsi, on pourrait permettre aux générations futures d'apprécier le travail et l'œuvre de ce pionnier. Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) recueille et conserve les fonds d'archives privés. Celui de Timothée Auclair pourrait se retrouver éventuellement au centre de Gaspé. Ceux que cela intéresse peuvent communiquer avec moi.

Hubert Auclair
h2auclair@ccapable.com

Se raconter peut faire du bien

La présente pandémie ramène à la mémoire d'autres épidémies qui ont engendré tout autant de drames. Il y a eu la grippe espagnole, mais aussi, à partir de la même époque chez nous, il y a eu une épidémie de tuberculose. Celle-là a été moins frontale mais plus longue et a fait autant de dégâts. Dans le décompte des victimes, on a prêté attention à ceux qui sont décédés, mais a-t-on suffisamment prêté attention à ceux qui ont survécu avec des séquelles? Tel est le cas de notre ami Jean Auclair, qui a perdu ses parents à l'âge de 2 ans et qui a dû lui-même faire un séjour au sanatorium.

Grandir sans avoir ni de papa ni de maman est une expérience que seuls ceux qui l'ont vécue peuvent en parler. Et encore. Les mots manquent, car il faut décrire un vide, et le vide, ça ne se décrit pas. Il faut que l'imagination prenne le relais. Cet exercice, Jean Auclair l'a répété tous les jours de sa vie. À 84 ans, il l'a mis par écrit. Il en est sorti deux volumes. *Une vie et des rêves* (432 pages) et *Court séjour* (332 pages). Cela se lit comme des romans.

Une vie et des rêves



Jean Auclair

Un lundi matin, le 9 décembre 1935, dans la chapelle de l'église Saint-Roch, à Québec, Josephat Auclair, 19 ans, épouse Jacqueline Potvin, 17 ans. Le mariage est obligé, car la jeune fille est enceinte. L'enfant naît le 1er mai. On lui donne le nom de Jean. À l'âge de 2 ans, à deux mois d'intervalle, il perd sa mère puis son père, victimes de la tuberculose.

Qui gardera l'enfant? Du côté des **Auclair**, il y a la grand-mère qui est veuve et qui demeure chez son fils Aimé, récemment marié et qui attend un bébé pour le mois prochain. Se sentant déjà de trop dans le jeune ménage, elle renonce à s'offrir à garder le jeune orphelin.

L'enfant sera accueilli du côté des **Potvin**. Là, la grand-mère, elle aussi veuve, demeure avec son fils Lucien, sa fille Jeannette et le mari de celle-ci, Pit Trudeau. Pit et Jeannette sont les parrain et marraine de l'enfant. Lucien travaille dans un garage, Pit Trudeau dans les cuisines du Château Frontenac. La grand-maman fait des ménages le soir. C'est Jeannette qui garde le petit. L'enfant appelle Pit "papa" et Jeannette, "maman Jeannette". Lorsqu'il a 10 ans, celle-ci décède à son tour de la tuberculose. Pit quitte la maison, puis ce sera au tour de Lucien, qui se marie.

Désormais seule à payer les dépenses, la grand-maman prend davantage de ménages. Jean l'aide et, en partie pour cette raison, quitte l'école en 7^e année. La grand-maman tombe malade et cesse de travailler. Pour avoir de quoi manger, elle fait appel à des membres de sa famille et Jean prend des petits boulots. À 17 ans, atteint à son tour de la tuberculose, il entre au sanatorium du Lac-Édouard.

Il est là depuis un an lorsqu'il est appelé au chevet de sa grand-mère, qui décède. De retour à Québec après avoir terminé sa cure, il prend quelques emplois précaires, puis en trouve un permanent à l'Hôtel-Dieu de Québec. Il est d'abord garçon d'ascenseur, puis chargé de l'imprimerie, enfin magasinier. Marié deux fois, il vit en couple seize ans avec sa première épouse et vingt-deux ans avec la seconde. Sans enfant. En 1995, à 59 ans, il prend sa retraite.

Tout au long de sa vie, il s'est impliqué dans la vie publique: musique, radio, cinéma, commerce, transport, politique. Autant de rêves dont il est souvent sorti déçu. Il profite de son autobiographie pour régler ses comptes avec les individus et les institutions qui lui ont fait la sourde oreille.

Court séjour

Estimant que le court séjour de ses parents sur la terre méritait d'être raconté, Jean Auclair s'y emploie avec affection. N'étant âgé que de 2 ans au moment de leur décès, il n'en a gardé aucun souvenir. Au cours de sa jeunesse, il a pu glaner quelques anecdotes, mais il regrette aujourd'hui de n'avoir pas été plus curieux. Lorsque les faits manquent, il y supplée par l'imagination.



Josephat et Jacqueline

Le récit s'ouvre par une visite au cimetière Saint-Charles, où il salue aujourd'hui ceux qui ont accompagné sa vie. Les chapitres suivants nous introduisent dans la famille Potvin, où Jeannette et sa sœur Jacqueline découvrent l'amour. Pour celle-ci, un mariage précipité engendre des problèmes à cause du manque d'argent. Josephat est barbier le jour et chauffeur de taxi le soir. Elle fait des ménages. L'enfant paraît, ce qui complique les choses. Tombés malades, ils apprennent qu'ils ont la tuberculose.

Entrés à l'Hôpital des tuberculeux de Sainte-Foy (Hôpital Laval), ils occupent des étages différents. L'auteur décrit des scènes pathétiques où, par permission spéciale, ils peuvent se rencontrer, puis revoir, chacun à son tour, leur enfant avant de mourir. Bien que très faible, Josephat assiste aux funérailles de son épouse. Puis c'est la fin pour lui aussi. Illustrant un

manque d'entente entre les deux familles, Jacqueline est enterrée dans le lot des Potvin, tandis que Josephat est enterré dans le lot des Auclair.

Pour se procurer ces volumes on communique avec l'auteur: **Jean Auclair, 2505, avenue Saint-David, Québec, QC. G1E 4K4 -- Tél. 418 667-9676**. Si vous lui demandez combien cela coûte, il vous répondra qu'il les donne, se disant suffisamment payé s'il trouve en vous quelqu'un avec qui partager son histoire.

Raymond L'Heureux

Un rêve devenu réalité !

Tout comme son petit-cousin Jean Auclair, auteur dont nous vous présentons aussi les œuvres dans ce bulletin, madame Marie-Ange Rouillard réalise un rêve en nous proposant un livre comportant un cachet d'authenticité.

Ses textes, qui ont d'abord paru dans la section *Le coin du lecteur* du journal *Le Beau Regard*, ont été rassemblés dans un livre intitulé

LA FILLE DES BOIS
Histoires vraies, contes, légendes
et anecdotes inspirantes
d'une observatrice de la vie



Marie-Ange Rouillard.

Marie-Ange Rouillard, l'aînée survivante et la seule fille d'une famille de sept enfants, choisit de vivre sa passion pour l'écriture malgré la besogne de la vie à la campagne dans la région de Chaudière-Appalaches à cette époque.

Son désir d'être aimée guide sa vie. L'écriture représente pour elle sa bouée de sauvetage, sa façon d'encourager, d'apporter du soutien à ceux qui souffrent, de voyager à travers le temps et les époques.

L'écriture et sa grande amie la solitude lui seront toujours fidèles. Avec elles, nous trouvons la paix, la sérénité, le bonheur au quotidien et surtout une amie. Nous ne serons plus jamais seuls !

À la lecture de ce livre, LA FILLE DES BOIS nous transporte dans son univers à travers conte, légende, anecdotes et expérience de vie !

Marie-Ange nous rend agréable la lecture de son livre en nous racontant en toute simplicité de courtes histoires nous permettant ainsi, à notre gré, d'en faire une lecture continue ou de choisir une histoire au hasard pour nous en inspirer dans notre quotidien.

« ... L'écriture, c'est la plus grande passion de toute ma vie, pour ne pas dire la seule vraiment importante pour moi. » Marie-Ange espère qu'à la lecture de ces textes, vous puissiez ressentir autant de bien à les lire que cela lui en a procuré de les écrire.

Bonne lecture !

Vous pouvez lire gratuitement le livre soit en bibliothèque,

sur le web : [La Fille Des Bois Marie-Ange Rouillard](#)

Facebook : [LaFilleDesBois | Facebook](#)

ou inscrire dans votre navigateur web : <https://1drv.ms/b/s!AtBIZ9f3TAhtgQ8WEst3uROv-2ee>

Le chemin du cacao

Saviez-vous qu'en Suisse, chaque habitant mange environ 12 kg de chocolat par année ? Il n'y a pas beaucoup de gens qui savent ce qui se passe réellement dans l'industrie du chocolat, de la cueillette des cabosses jusqu'à la consommation. D'où vient-il ? Qui le fabrique ? Nous nous rendons compte que nous en connaissons si peu sur le sujet. Effectivement, plusieurs étapes ont besoin d'être effectuées avant que le cacao se transforme en ce que nous connaissons : le chocolat.

Pour commencer, le cacao provient des cabosses, le fruit du cacaoyer. Les arbres du cacaoyer poussent seulement dans les régions chaudes et humides. Les plus grands producteurs de cacao se trouvent en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigéria et au Mexique. La Côte d'Ivoire produit 40% du cacao mondial.

Malheureusement, notre cacao ne vient pas seulement des plantations légales, mais aussi des plantations clandestines. Dans les plantations clandestines, un travailleur sur trois est un enfant. Ces travailleurs ne gagnent pas d'argent et sont dans de très mauvaises conditions de travail.



Une fois séchées, les fèves de cacao sont mises en sac.

Pour débiter, ils doivent ouvrir les cabosses dans lesquelles se trouvent les fèves de cacao. Les fèves sont ensuite isolées et fermentées pour atténuer l'amertume du cacao avant de passer au séchage. Elles sont mises en sac. En Côte d'Ivoire, 90% de la forêt a été remplacé pour les plantations de cacao.

Par la suite, ce sont des acheteurs des coopératives qui viennent acheter les sacs. Dans ces coopératives se retrouvent des sacs de plantations légales mais aussi de plantations clandestines. Les fèves de cacao se retrouvent toutes ensemble peu après.

Ensuite, les coopératives vendent tous les sacs à de grandes entreprises qui distribuent le cacao aux différentes industries de chocolat. Une des plus connues : Cargill.



Un bloc de beurre de cacao.

Par la suite, le travail se passe dans les usines.

Les fèves sont nettoyées et torréfiées. Elles sont concassées et broyées qui donnent une pâte très amère. Cette pâte sera pressée et c'est ce qui donnera deux produits : le beurre de cacao et le tourteau. Le tourteau est une masse solide qui sera broyée pour donner la fameuse poudre de cacao.

C'est maintenant le temps de la conception du chocolat. Pour donner le chocolat noir, on mélange : la poudre et le beurre de cacao avec du sucre dépendamment du pourcentage de chocolat noir.

Pour faire du chocolat noir, il faut minimum 35% de cacao. Au chocolat au lait, on ajoute du lait et du sucre. Tandis que pour le chocolat blanc, on n'utilise que le beurre de cacao avec du sucre. Contrairement, à ce que certains peuvent penser, le chocolat blanc est bel et bien du vrai chocolat.

Mais le chocolat n'est pas que bon pour une friandise. Selon, un chercheur de l'université, le lait au chocolat serait une boisson parfaite, car son ratio protéines-glucides serait idéal pour refaire ses réserves d'énergie à la suite d'un entraînement. Ses élèves auraient été 70% plus performants que les autres qui avaient bu de l'eau. Également, le cacao est aussi utilisé dans les cosmétiques. Le beurre de cacao contient de la vitamine E, un antioxydant naturel. Il apaise et nourrit les peaux dévitalisées. Il peut aussi soulager les irritations comme l'eczéma. Son rapport en phytostérols lui apporte un pouvoir cicatrisant.

Toutefois, le marché du cacao apporte bien des méfaits tels que la déforestation, le travail forcé des enfants et l'écosystème détruit.

Il est difficile de savoir la provenance de notre cacao. Heureusement, de nos jours, il est possible d'acheter du chocolat équitable qui assure de bonnes conditions commerciales et qui met en place des pratiques agricoles pour la protection de l'environnement.

Vous connaissez maintenant l'origine du cacao de l'arbre jusqu'à votre estomac !

Anya Auclair

Sauvegarde et valorisation du patrimoine immobilier

Nous savons tous que la maison Auclair-L'Heureux compte parmi les plus vieilles demeures du Québec. L'historien Denis Anger n'hésite pas à la qualifier de plus vieille maison privée de la Nouvelle-France. Des démarches ont été entreprises par le cofondateur de notre association, monsieur Robert Auclair, assisté de son fils Jean, administrateur, pour que cette maison soit classée comme monument historique.

Ce n'est un secret pour personne que la conservation de ces bijoux est quelque peu périlleuse, car plusieurs promoteurs sont avides des terrains sur lesquels ils sont bâtis. Les exemples de démolition des dernières années ont amené le gouvernement à modifier sa *loi sur le patrimoine culturel* afin de lui donner tout le mordant nécessaire pour nous permettre de mieux protéger ce patrimoine bâti du Québec.

C'est le 1^{er} avril dernier qu'entraient en vigueur les nouvelles dispositions de cette loi. La ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Nathalie Roy, est convaincue que ces nouvelles dispositions permettront à l'État de mieux gérer et protéger le patrimoine immobilier québécois, en mettant notamment un frein aux démolitions en série.

En souvenir de nos membres et amis...



Au CHUS Hôtel-Dieu de Sherbrooke, le 28 février 2021, entouré de son épouse Thérèse Gentes et de ses quatre enfants, est décédé monsieur **Léopold Auclair** à l'âge de 93 ans. Il était l'époux en premières noces de feu Jeannine Jacques et le fils de feu Wilfrid Auclair et de feu Virginie Drouin.

Il laisse dans le deuil ses enfants: Valérie (Jean-Louis Lefebvre), Louise (Alain Fortier), Richard (Johanne Blais) et Jacques; ses neuf petits-enfants et ses dix arrière-petits-enfants. Également dans le deuil son frère Robert (Antoinette Dufour) et sa soeur Armande; ses belles-sœurs: Madeleine

Bégin, et Jocelyne Jacques (Lionel Lambert) ainsi que ses cousins, cousines, neveux, nièces et amis.

Il était membre de notre association et était le frère du co-fondateur et premier président de l'Association, monsieur Robert Auclair. Nous offrons nos plus sincères condoléances à sa famille. Toutes nos pensées vont à ses proches en ces moments difficiles.

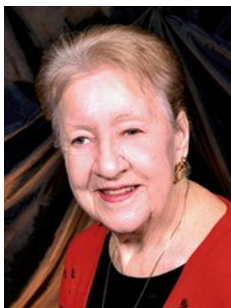


À l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 16 décembre 2020, à l'âge de 85 ans est décédé monsieur **Walter Auclair**, époux en premières noces de feu Mme Géraldine Gagné et en secondes noces de Mme Raymonde Paré. Il était le fils de feu Odilon Auclair et de feu Albina Couture. Il demeurait à Saint-Elzéar.

Il laisse dans le deuil son épouse Raymonde Paré; ses enfants : Nil (Liliane Giguère), Justine (Yvan Blais) et Johanne (Clément Pouliot); ses petits-enfants; ses arrière-petits-enfants. Il laisse également dans le deuil les enfants de son épouse Raymonde, leurs conjoints, enfants et petits-enfants, sans oublier ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs des familles

Gagné et Paré, ainsi que ses neveux, nièces, cousins, cousines et plusieurs amis(es). Il était membre de l'Association depuis plusieurs années.

Nos condoléances à la famille et aux proches, nos pensées vous accompagnent.



À l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, le 14 mars 2021, à l'âge de 85 ans, est décédée dame **Angéline L'Heureux**, fille de feu dame Antoinette Sansfaçon et feu monsieur Omer L'Heureux. Elle demeurait à Québec.

Elle laisse dans le deuil ses frères et sœurs, beau-frère et belles-sœurs : feu Georges (Yvette Chabot-Roland Durand), Raymond (Renée Hérin), Pierrette, Rachel, Denise (Gil Beaupré), Claude, Gilles (feu Carole Pelletier, feu Lise Doyon, Mathilde Poulin) ainsi que ses neveux, nièces, cousins, cousines autres parents et ami(e)s. Elle est allée rejoindre ses frères et sœurs qui l'ont précédée : Jeannette, Gertrude, Lucien, Françoise (Léonce

Charest), Jean-Louis et Rollande.

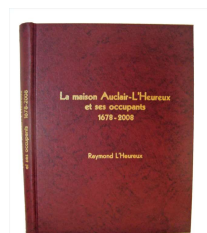
Elle était la sœur de monsieur Raymond L'Heureux, généalogiste et ancien membre de notre conseil d'administration.

Nous offrons nos sincères condoléances à monsieur Raymond L'Heureux ainsi qu'à toute la famille L'Heureux. Nos pensées vous accompagnent en ces moments difficiles.

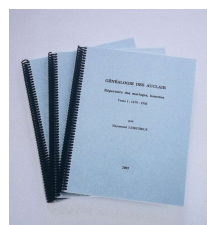
Publications de l'Association des Auclair d'Amérique



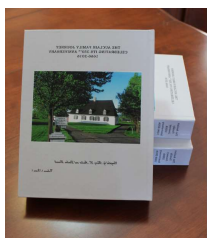
Les Auclair en Amérique, un recueil de textes, d'illustrations et de photos publié en 2008 et réédité en 2020, réunit l'information livrée par notre généalogiste Raymond L'Heureux lors de conférences prononcées à plusieurs reprises à des rassemblements de familles Auclair. Ce volume raconte la vie de l'ancêtre Suzanne Aubineau, de ses origines en France à sa venue en Nouvelle-France, de même que celle de ses fils Pierre et André Auclair. Il présente aussi l'histoire de la maison ancestrale, la formation de l'association et quelques faits saillants qui ont marqué ses premières années.



La maison Auclair-L'Heureux et ses occupants, 1678-2008, un volume de 295 pages imprimé en 2010, raconte la riche histoire de la maison ancestrale construite par Pierre Auclair vers 1684. Raymond L'Heureux a dédié cet ouvrage aux membres de sa famille et « aux occupants à venir » de la maison, aux descendants des Auclair en Amérique, de même qu'aux étudiants et aux chercheurs intéressés par ce petit joyau du patrimoine architectural de la ville de Québec. Ses sœurs Rollande et Rachel, neuvièmes propriétaires de la maison, l'habitent toujours aujourd'hui.



Généalogie des Auclair - Répertoire des mariages (volumes I, II, III, IV) est un ouvrage qui permet d'établir son ascendance généalogique jusqu'à l'ancêtre paternel Pierre Auclair, le père des jeunes Pierre et André venus s'établir à Québec en 1666 avec leur mère Suzanne Aubineau. Les volumes I et II compilent près de 3000 mariages; une personne peut établir sa lignée jusqu'à la source, à condition de repérer le mariage de son père ou de son grand-père. À partir du numéro des parents, on peut ensuite trouver la lignée des épouses Auclair en consultant les volumes III ou IV.



The Auclair Family Journey est paru en 2005. Une réédition enrichie de 2080 pages en trois volumes, intitulée *The Auclair Family Journey. Celebrating its 350th Anniversary, 1666-2016*, est parue en 2016. Il s'agit d'un inventaire exhaustif des familles Auclair vivant au Canada et aux États-Unis et qui couvre douze générations. L'auteure Nancy Auclair a longuement travaillé à recenser les mariages, les naissances et les décès des Auclair (Auclaire, AuClair, AuClaire, Eau Claire, Leclair, Leclaire, Leclerc, Leclere, Oclair, O'Clair et O'Claire) vivant aux États-Unis.



L'Association des Auclair d'Amérique : 20^e anniversaire (1995-2015), L'assemblée annuelle 2015 a été marquée par le lancement d'un DVD d'une quinzaine de minutes qui présente, en textes, en photos et en musique, les principales rencontres, activités et réalisations de notre association depuis sa fondation par Robert et Anick en 1995. Ce cadeau pour le 20^e anniversaire a été réalisé par Lise Carrier. Une attention spéciale est portée à notre voyage en France en 1998, où 26 de nos membres ont pu visiter Paris, Montluçon et la région de La Rochelle.

La qualité « AUCLAIR »

 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE GESTION DE PATRIMOINE Louis Auclair, Pl.fin., FCSI Conseiller en placement Gestionnaire de portefeuille Vice-président Linda Nicolas Adjointe principale en placement Financière Banque Nationale inc. 2600, Boulevard Laurier, Bureau 700 Québec (Québec) G1V 4W2 ☎ 418 654-2328 ☎ 418 654-2333 louis.auclair@bnc.ca ☎ 418 654-2390 1 800 463-5659 linda.nicolas@bnc.ca www.fbngp.ca FCPE M E M B R E	Secrétariat du Conseil du trésor Québec Direction des communications 5^e étage, secteur 501 875, Grande Allée Est Québec (Québec) G1R 5R8 Téléphone : 418 643-0875, p. 4064 Télécopieur : 418 643-9226 jean.auclair@sct.gouv.qc.ca Jean Auclair Conseiller en communication Responsable des relations avec les médias
 Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF) Avec les hommages du président honoraire Robert AUCLAIR 5000, boulevard des Gradins Bureau 125 Québec G2J 1N3 Tél. : 418 644-4826 Télec. : 418 654-2619 Courriel : asulf@globetrotter.net	PIANOS AUCLAIR Neufs et Usagés <i>Vente – Location – Réparation</i> Gilles Auclair 1290 Route 141 Ayer's Cliff J0B 1C0 www3.sympatico.ca/gilles.auclair (819) 838-5085 
 Forbes 121 Lafayette Boulevard Whitby, Ontario L1P 1S4 905-233-4607 patrickforbes@mac.com	 <i>Votre carte professionnelle</i>

Invitez un Auclair, un parent ou un ami à se joindre à nous!

Faites connaître notre association à vos proches, remettez-leur ce bulletin.

Avantages d'adhérer à l'Association des Auclair d'Amérique :

- Rencontrer nos membres et amis lors de nos activités.
- Recevoir le bulletin L'Écho des Auclair deux fois par année.
- Avoir un accès complet à notre site Internet renouvelé.



----- coupon-réponse

Oui, je veux devenir membre de l'Association des Auclair d'Amérique.

Nom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Retournez ce coupon avec votre chèque de 25 \$ à l'adresse suivante :
L'Association des Auclair d'Amérique, 31, chemin de L'Ermitage, Lac-Beauport, QC G3B 0H1